



PÉTITION POUR LE MAINTIEN DU PONT NATUREL DU 10 MAI 2024

Monsieur le Directeur,

Nous, agents de la DRFIP 35, vous demandons le maintien du « pont naturel » du 10 mai 2024.

La question du « pont » naturel du 10 mai 2024 a fait l'objet d'un point pour avis à l'ordre du jour du CSAL du 24 mai 2023. Ce point a été validé sans aucune restriction particulière d'application. Cet avis a été publié sur Ulysse 35 comme tous les avis émis lors des CSAL.

Lors du CSAL du 27 septembre, les représentants du personnel vous ont interrogé sur la note de service de la DG du 13 juillet 2023 « Modalités de mise œuvre des ponts naturels de l'année 2024 ».

Cette note fait référence à une hypothétique problématique rencontrée lors du pont naturel du 19 mai 2023 dans le cadre de la campagne IR 2023, et offre la possibilité aux responsables du plan départemental de procéder le cas échéant à des ajustements en considération des nécessités de bon fonctionnement et de continuité du service rendu aux usagers (fermeture totale ou partielle des services, mise en place d'un service minimum...).

Vous avez répondu avoir 2 possibilités : maintenir ce pont naturel sauf pour les services participant à la campagne déclarative, ou bien supprimer ce pont naturel pour tous, cette seconde hypothèse étant privilégiée par la direction.

Nous ne comprendrions donc pas qu'un avis validé en CSAL du 10 mai 2024 puisse faire l'objet d'un avis contraire lors du prochain CSAL.

Priver les agents de la DRFIP 35 de ce pont naturel serait pris comme une injustice doublée d'un sentiment vexatoire et de mépris du dialogue social :

- contrairement à ce que souligne la centrale, le bilan de campagne IR 2023 présenté par la DRFIP 35 en CSAL n'a fait état d'aucune problématique particulière sur le pont du 24 mai 2023.
- les agents ont toujours accompli leur mission avec un grand professionnalisme et ont toujours été soucieux de la qualité du service rendu aux usagers. Si la DGFIP ne vacille pas c'est bien parce que les agents s'investissent totalement et ce parfois au détriment de leur santé.
- compte tenu du manque d'anticipation et de réactivité de la DG, on peut s'interroger sur la qualité du service rendu pendant la campagne GMBI de mai, juin et juillet 2023.
- trop d'agents sont déjà en souffrance ; les situations d'épuisement professionnels et de stress se multiplient, les arrêts de travail sont en augmentation.
- au même titre que les services publics d'urgence indispensables à la population, nous serions donc la seule administration ouverte dans le département tandis qu'écoles, collèges, lycées, CAF, collectivités locales et banques seraient fermés !
- d'autres directions telles que celles de la Gironde, du Lot et Garonne, de la Seine-Saint-Denis ont octroyé ce pont naturel.

C'est sans compter que cette note enfonce le clou en soulignant l'attention particulière attendue sur la prise de congés des agents durant la semaine du 6 au 10 mai 2024 et le maintien d'effectifs suffisants pour assurer la campagne fiscale déclarative dans les conditions les plus optimales !

L'attribution de la prime de 500 euros pour les seuls agents impliqués dans les travaux de GMBI ternit déjà le climat social entre les différents services ; une telle décision ne ferait que l'aggraver !

[illegible]